



Montréal, Québec

Le 1^{er} février 2024

Objet : Suivi quant à l'intégrité du processus de jumelage CaRMS

Ce communiqué donne suite à des inquiétudes autant de la part de personnes étudiantes que d'organisations canadiennes de professionnels de la santé par rapport à une situation où l'intégrité du processus administré par le Service canadien de jumelage des résidents (CaRMS) pourrait avoir été compromise en décembre 2023.

En effet, un article de la *Canadian Broadcasting Corporation (CBC)* publié le 22 décembre 2023 a fait état d'un groupe de médecins émettant des intentions de compromettre le processus de jumelage à la résidence pour 271 personnes étudiantes qui auraient signé une pétition.

Par ailleurs, de nombreux cas de censure documentés ont eu lieu dans plusieurs milieux dont font partie les personnes étudiantes et résidentes en médecine suite à la diffusion de leur position politique, affectant entre autres leur parcours universitaire et professionnel.

Dans ce contexte, la Fédération médicale étudiante du Québec (FMEQ) souhaite dénoncer toute action pouvant compromettre l'équité des chances pour les personnes étudiantes en médecine.

Nous rappelons que la FMEQ est en accord avec la position de l'Association des facultés de médecine du Canada (AFMC) et du CaRMS sur l'intégrité du processus de jumelage, mais souhaite aller plus loin en termes de revendications, dans le meilleur intérêt des personnes étudiantes que nous représentons.

La FMEQ demande donc au CaRMS, à l'AFMC, aux vice-décanats des études médicales postdoctorales des facultés de médecine et aux directions des programmes postdoctoraux à travers le pays de **garantir que le processus de jumelage en résidence est équitable et exempt de tout ciblage politique organisé**, à travers les actions suivantes :

1. D'effectuer un suivi sur les mesures mises en place pour assurer la neutralité du processus de jumelage au CaRMS;

2. D'émettre un rapport public et communiqué à toutes les personnes étudiantes en médecine du Canada, faisant état de mesures concrètes assurant la neutralité du processus de jumelage du CaRMS;
3. De reconnaître la menace que représente le ciblage politique organisé pour un processus d'admission équitable et transparent, et pour l'intégrité des systèmes de santé et d'enseignement;
4. D'être conscients du fardeau préjudiciable que ce type de ciblage ou de discrimination représente pour les personnes étudiantes dans leur période de jumelage, déjà reconnue comme source de stress;
5. De s'assurer que les entretiens du CaRMS soient menés par un corps professoral et des personnes résidentes aptes à évaluer les personnes étudiantes en fonction de leurs réalisations académiques et parascolaires de façon impartiale;
6. De rappeler le processus de signalement de violation au jumelage CaRMS auquel ont accès les personnes étudiantes qui estiment que leurs résultats au jumelage ont pu être compromis par un ciblage politique organisé, et de veiller à ce que les candidatures des personnes étudiantes pouvant avoir été visées par un ciblage politique organisé soient réévaluées par ledit corps professoral et des personnes résidentes impartiales.

En souhaitant que ces actions soient prises dans les plus brefs délais afin d'assurer un processus de jumelage équitable pour toutes les personnes étudiantes en médecine.

Pour le conseil exécutif de la FMEQ

Mme Christina Fayad, déléguée aux communications

Mme Sophie Fournier-Marcoux, déléguée aux affaires internationales et communautaires